



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-préfecture de Reims  
Pôle sécurités et territoires  
Service réglementations et sécurités  
Pôle départemental des associations

Numéro RNF : 051-FE-00052-03  
Démarche Numérique n°29068394  
Affaire suivie par : Gracia HARDY  
Mail : [sp-reims-associations51@marne.gouv.fr](mailto:sp-reims-associations51@marne.gouv.fr)  
Tél : 03 26 86 71 48

**Arrêté préfectoral portant création  
de la  
FONDATION D'ENTREPRISE NATAKASSAM**

**Le Préfet de la Marne**

Vu la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 modifiée, sur le développement du mécénat ;

Vu le décret n°91-1005 du 30 septembre 1991 modifié, pris pour l'application de la loi n° 90-559 du 4 juillet 1990 créant les fondations d'entreprise et modifiant les dispositions de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat relatives aux fondations ;

Vu la demande de Monsieur **Alexandre CANABAL**, président de la **Société EBC - Ethical Beverages Company SAS**, société par actions simplifiées au capital de **10.000€** reçue le trente janvier 2026, complétée le sept mai 2026 en vue d'obtenir l'autorisation administrative de création de la Fondation d'entreprise ayant pour titre : **FONDATION D'ENTREPRISE NATAKASSAM**, dont le siège est situé au 9 rue Gaston Boyer 51100 à REIMS;

Vu les statuts proposés par la fondation d'entreprise;

Vu l'acte par lequel le fondateur s'engage à apporter les éléments constitutifs du programme d'actions pluriannuel d'un montant de **50.000 €** ;

Vu le contrat de caution bancaire de la banque garantissant la somme que le fondateur s'engage à verser au titre du programme d'actions pluriannuel ;

Vu les autres pièces du dossier :

- le contrat de caution solidaire du trente janvier 2026 de la société **GEKO GROUP SAS** au capital de **4.310.850 €** au profit de sa filiale : la société **ETHICAL BEVERAGES COMPANY SAS**, d'un montant de **150.000€** ;

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Chalons en champagne dans le délai de deux mois

- les statuts de la **FONDATION D'ENTREPRISE NATAKASSAM** en date du 30 janvier 2026.
- le pouvoir du 20 janvier 2026, de la société **EBC - Ethical Beverages Company SAS** donnant à son mandataire : Monsieur **Alexandre CANABAL**, tous pouvoirs à l'effet de, et en son nom, de procéder à la constitution de la création de ladite fondation d'entreprise.

Sur la proposition de la secrétaire générale de la sous-préfecture de Reims,

## ARRETE

**ARTICLE 1er :** Une autorisation administrative de création, pour une durée de **5 ans**, est accordée à la fondation d'entreprise dénommée « **FONDATION D'ENTREPRISE NATAKASSAM** » dont le siège est situé au 9 rue Gaston Boyer 51100 à REIMS et dont l'objet est de soutenir l'accès aux soins, l'éducation et l'égalité des chances dans les pays du Maghreb, apportant par son action, une aide matérielle et/ou financière à destination d'écoles ou de centre de formations, l'achat de matériel ou réalisation de travaux au profit de centre de soins de base et/ou centres hospitaliers publics et le versement de subventions au profit d'association venant en aide aux enfants malades ou défavorisés.

Cette fondation est régie par les statuts annexés au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié au journal officiel de la République française dans les conditions définies à l'article 6 du décret n°91-1005 du 30 septembre 1991 susvisé.

**ARTICLE 3 :** Le sous-préfet de Reims est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne, accessible sur le site internet de la préfecture [www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) et notifié à son président Monsieur **Alexandre CANABAL**.

**Fait à Reims, le 11 mai 2026**

**Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet de Reims**

  
**Fayçal DOUHANE**